

Ce calcul est maintenant établi à partir des ressources et des dépenses (certaines sont sur la base d'un forfait mensuel) du foyer afin de mieux répondre aux besoins réels des familles. Il détermine le reste à vivre par foyer conduisant à l'éventuelle attribution d'une aide pour la restauration et les activités des vacances.

Merci de retourner ce document rempli avec l'ensemble des pièces au plus tard le 25 septembre 2021, délai de rigueur, auprès du service social de la mairie. Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Aucune rétroactivité ne sera appliquée pour les factures déjà émises.

Le service social, après étude de votre dossier, vous adressera un courrier vous notifiant la prise en charge accordée.

DEMANDEUR

M. Mme | _____
Nom

| _____
Prénom

| _____
Adresse

| _____
Tél. domicile

| _____
Tél. portable

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Vie maritale Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

ÉTAT CIVIL ET SITUATION DES PERSONNES VIVANT AU FOYER

	nom	prénom	date de naissance	activité professionnelle* formation, classe fréquentée
Demandeur				
Conjoint				
Adulte vivant au foyer				
Enfants				
À naître				
Autre				

*Préciser : type de contrat, chômage, formation...

RESSOURCES MENSUELLES (R)

Nature des revenus	demandeur	conjoint	autres personnes vivant au foyer	montant total
Salaire net				
Allocation chômage				
Revenu de solidarité active (RSA)				
Indemnités journalières				
Rente accident du travail				
Invalidité				
Allocation adulte handicapé (AAH)				
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)				
Pension alimentaire				
Prime d'activité				
Prestations familiales (Allocations familiales + complément familial)				
Allocation de Soutien Familial (ASF)				
Allocation de formation				
Retraite				
Autre(s)				
SOUS TOTAL				
APL/AL				
TOTAL Ressources (R)				

CHARGES MENSUELLES (C)

HABITATION

	montant
<input type="checkbox"/> Loyer <input type="checkbox"/> Accession	
Énergie ¹ (électricité/gaz/eau)	
Assurance habitation ²	20,00 €
Taxe d'habitation	
SOUS TOTAL 1	

¹ forfait mensuel établi en fonction du nombre de personnes vivants au foyer

1 personne : 76 € - 2 personnes : 107 € - 3 personnes : 158 € - 4 personnes : 200 € - personne supplémentaire : 5 €

² forfait mensuel : 20 €

VIE QUOTIDIENNE

	montant
Téléphonie ³	30,00 €
Assurance automobile ⁴	
Mobilité ⁵ (sauf RSA et CMU)	
Impôt sur le revenu	
SOUS TOTAL 2	

³ forfait mensuel : 30 €

⁴ forfait mensuel : 35 €/par véhicule

⁵ forfait mensuel : 70 €/par personne

SANTÉ

	montant
Mutuelle ⁶ (sauf CMUC)	
SOUS TOTAL 3	

⁶ forfait mensuel : 35 €/par personne

AUTRES CHARGES COURANTES

	montant
.....	
.....	
.....	
SOUS TOTAL 4	

exemples : surendettement ou autres charges courantes

RAPPEL : Les charges exceptionnelles ne sont pas prises en compte.

	montant
TOTAL Charges mensuelles (C)	

QUOTIENT FAMILIAL

Calcul du nombre de parts (P)

1 part / personne

famille monoparentale = nombre de personnes + 1 part

Calcul du reste à vivre du foyer (RV)

Reste à vivre du foyer (RV) = ressources (R) - charges mensuelles (C)

Calcul du reste à vivre par part (RVP)

Reste à vivre par part (RVP) = reste à vivre du foyer (RV) / nombre de parts (P)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Nombre de parts (P)	
Ressources (R)	
Charges mensuelles (C)	
(R) - (C) = Reste à vivre (RV)	
(RV) / (P) = Reste à vivre par part (RVP)	

Pièces justificatives

Les documents listés ci-dessous sont à fournir en fonction de votre situation.

Les montants indiqués dans ce formulaire ne seront pas pris en compte si les pièces justificatives ne sont pas jointes à votre dossier.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Aucune rétroactivité ne sera appliqué pour les factures déjà émises.

Pièces obligatoires :

- Carte nationale d'identité du demandeur
- Livret de famille ou acte de naissance

Justificatifs de ressources en fonction de votre situation :

- 3 dernières fiches de paies et/ou notifications ASSEDIC
- Dernier relevé d'indemnités journalières de la Sécurité sociale
- Notification CAF
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020

Justificatifs de charges en fonction de votre situation :

- Quittance de loyer
- Crêt immobilier : tableau des mensualités ou attestation bancaire
- Taxe d'habitation
- Assurance auto et habitation : tableau des mensualités ou courrier mentionnant le montant annuel de l'assurance
- Plan Banque de France
- Tout autre justificatif de charge pris en compte

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Collégien, le :

Signature :